



Délibération n° 12

Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2017

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :  
7.10 - Finances locales - Divers

Le Lundi 18 décembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
12/12/2017

Membres présents : 25 puis 26

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 32 puis 33  
(Arrivée de Mme COUSIN Angélique à  
20 h 00)

Affiché le 20/12/2017

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (Arrivée à 20 h), Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Bernard GHESELLE à Mr Sébastien BAILLET, Monsieur Joël DACHICOURT à Mr Christian RAMET, Madame Laurie CAFFIER à Mr le Maire, Madame Josiane BOUTOILLE à Mme Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Mme Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT à Mr Lucien BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Mme Monique VAMBRE.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** 0

**Votants :** 32 puis 33 (Mme Angélique COUSIN est arrivée à 20 h 00).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Délibération des tarifs de l'aire de carénage pour l'année 2018

Rapporteur : Mr Frédéric CADET, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Délibération des tarifs de l'aire de carénage pour l'année 2018

**Vu** l'article R 612-2 du code des ports maritimes,

**Vu** la commission marine du 13 décembre 2017

**Considérant** la nécessité de proposer aux plaisanciers les services de la mise hors d'eau et de la mise en eau de leur navire et des services associés,

**Considérant** que les plaisanciers louant un anneau sur l'année ont droit à une gratuité de 30 jours pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et une gratuité de 15 jours du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre,

**Considérant** qu'il y a lieu d'appliquer un tarif pour chacun de ces services,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les tarifs ci-dessous applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le principe de gratuité.

AIRE DE CARENAGE 2018	
Suppl Dimanche et jours fériés	22,44 €
Mise à l'eau	51,00 €
Mise à terre	51,00 €
Mise en place sous portique	25,50 €
Emplacement pour remorque/jour	1,02 €
Stationnement du bateau gratuit pour les plaisanciers du port d'Étaples 30 jours du 1er novembre au 31 mars 15 jours du 1er avril au 31 octobre	1,84 €
Location des bers (La paire)/jour	0,46 €
AIRE D'HIVERNAGE	
Stationnement du bateau gratuit pour les plaisanciers du port d'Étaples 30 jours du 1er novembre au 31 mars 15 jours du 1er avril au 31 octobre	1,00 €

La délibération est adoptée par 28 voix pour et 4 abstentions

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171218-del12-181217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017